

## Dossier d'information pour la section européenne – nouveaux élèves du lycée

En tant que parent ou nouvel élève de La Source, vous vous posez peut-être la question sur la section européenne pour l'année prochaine.

Nous espérons que ce dossier vous aidera à la mieux comprendre.

Mme Joy Toulemonde  
Professeur de section européenne collège/lycée



Pour répondre à vos questions :

« *Que-ce que c'est la section européenne ?* »

La section européenne a été créée en 1992 par l'Education nationale avec l'objectif de répondre au besoin d'ouverture de nos établissements scolaires sur l'Europe et le monde et de renforcer l'enseignement des langues à travers un choix de disciplines non linguistiques.

### « *Et à La Source ?* »

Cette section fait partie du projet pédagogique de notre établissement depuis 1995. A partir de la classe de 4<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale, l'enseignement est donné en **anglais** et concerne **l'histoire** de la civilisation des pays de langue anglaise. Pendant les cinq années, nous préparons les élèves de cette section à un vrai dialogue d'histoire et de géographie en anglais, confirmé par une évaluation spécifique au baccalauréat en fin d'année de terminale.

### « *Qui peut participer ?* »

L'apprentissage d'un cours d'histoire en langue étrangère demande un effort très intense pour un élève qui doit assimiler l'information communiquée aussi bien que le langage utilisé. Un très bon niveau de langue confirmé par le professeur d'anglais et par des évaluations de compétences (compréhension et expression à l'oral et à l'écrit) est nécessaire avant toute inscription ou réinscription.

### « *Comment cela se passe-t-il ?* »

Au collège (en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), la section européenne est dépendante des heures d'anglais du groupe 1. Les élèves en groupe 1 ont une heure de moins d'anglais « classique » et deux heures d'histoire en anglais à la place.

A partir du lycée, les cours de deux heures sont indépendants des groupes d'anglais et se rajoutent aux programmes hebdomadaires, représentant une quantité importante de travail supplémentaire. C'est pour cette raison qu'outre le niveau de langue, la **motivation** et **l'engagement** de l'élève à mener le cursus jusqu'au baccalauréat sont considérés primordiaux pour son inscription et réinscription.

### « *Comment participer ?* »

Au lycée, l'entrée se fait obligatoirement en 2<sup>nde</sup>. Lors de la confirmation d'inscription scolaire, une demande écrite doit être adressée à Mme Toulemonde, professeur de la section européenne.

Cette demande est composée des pièces suivantes :

- 1) Une lettre de motivation en anglais écrite à la main par l'élève concerné,
- 2) Le dossier de candidature complété et signé par les professeurs, l'élève et par les parents,
- 3) Une photocopie des trois derniers bulletins scolaires.

Après acceptation du dossier complet, les compétences langagières de l'élève sont évaluées en production et en compréhension à l'oral et à l'écrit. Cette évaluation a lieu chaque année au mois de septembre. L'élève en est informé par email.